

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 004-2113/10/CC

■ Approbation d'une convention avec la Maison de l'Emploi de Marseille pour la création d'une centrale de mobilité sur le bassin centre
DHCS 10/4864/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La mobilité est considérée aujourd'hui comme l'une des conditions de l'intégration sociale et urbaine.

Or, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, on constate que de nombreux freins sont à l'œuvre et que cette problématique ne peut se réduire à la seule question des déplacements et des transports. Pour rendre la ville plus accessible à tous, il faut à la fois prendre en compte les moyens de transport, les revenus des ménages, mais aussi les obstacles psychologiques.

Ces difficultés interviennent tout particulièrement quand il s'agit de l'accès aux zones d'emploi et aux lieux de formation, d'autant que sont parfois concernés des déplacements hors des secteurs desservis par les transports en commun et éventuellement à horaires décalés.

Ainsi l'aire de recrutement des employeurs devient hors de portée de ceux qui n'ont pas de véhicule particulier ou ne disposent pas à proximité de transports en commun aux horaires exigés.

Les premières préconisations :

S'appuyant sur ces constats, un groupe de travail s'est constitué en 2006, sous l'égide du contrat de ville de Marseille associant le service public de l'emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et les autorités organisatrices de transport urbain. Une étude de préfiguration de ce qui deviendrait « une centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi » a été engagée sur le bassin centre de la Communauté urbaine.

Cette étude a permis de préconiser les orientations suivantes :

- L'offre de transport classique ne peut pas répondre à la totalité de la demande de déplacements des personnes en recherche d'emploi, ou de celle qui sont salariées avec des contraintes particulières.
- Il ne suffit pas d'organiser un prêt de véhicules pour répondre au problème, il faut pour certains publics construire de véritables « parcours d'accès à l'autonomie ».
- Le développement d'une offre de service matérielle ou financière peut entraîner des coûts exponentiels pour la collectivité s'il n'y a pas un ciblage précis des priorités (quels publics ? quelles filières ? quels métiers ?)
- Il est indispensable d'associer les employeurs dans le cadre des plans de déplacement entreprise.
- Une animation permanente du dispositif est nécessaire pour assurer son approbation par tous les acteurs et son adaptation dans le temps.

Le diagnostic :

En 2008, avec la création de la Maison de l'Emploi de Marseille, un diagnostic approfondi est engagé, avec le questionnement de plus de 50 professionnels de l'emploi et plus de 300 personnes en parcours d'insertion.

Il en ressort qu'à Marseille, les difficultés de déplacement des personnes en recherche d'emploi sont liées à :

- un réseau de transport en étoile vers le centre contraint par un contexte géographique difficile, qui rend les trajets entre les grands ensembles d'habitation et les zones d'emploi complexes,
- un phénomène « d'assignation territoriale » : les personnes qui ont peut-être le plus de handicaps pour se déplacer (non maîtrise de la langue, freins culturels, manque de pratique ...) habitent les cités les plus enclavées, éloignées et en bout de ligne,
- le coût des transports
- certaines filières porteuses d'emploi (nettoyage, restauration, gardiennage, services à la personne...) ont de fortes exigences de mobilité, peuvent être situées à l'extérieur de Marseille dans les zones mal desservies, et peuvent fonctionner en horaires décalés ou en 3 huit.

Le projet de centrale de mobilité :

C'est à partir de l'ensemble de ces réflexions que s'est construit le projet de centrale de mobilité porté par la Communauté urbaine en s'appuyant sur la Maison de l'Emploi de Marseille - dont elle est membre constitutif et qui participera à sa réalisation conformément aux termes de la convention de partenariat ci-annexée.

Ce projet sera mis en œuvre sur l'ensemble du bassin centre de Marseille Provence Métropole, c'est-à-dire les communes d'Allauch, Marseille, Plan de Cuques et Septèmes-les-Vallons.

Il a quatre objectifs :

- structurer une fonction forte et pérenne en matière d'initiatives et de coordination des acteurs favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi et des salariés,
- mettre en œuvre l'ingénierie de formation nécessaire en direction des professionnels de l'emploi et des publics pour une réelle prise en charge du frein de mobilité,
- participer à l'émergence de nouveaux services d'aides à la mobilité : auto-école solidaire, centrale de covoiturage, services de prêts à petit prix de véhicules,
- initier de nouvelles modalités de transport des salariés plus économiques et plus respectueuses de l'environnement (plateformes intermodales, covoiturage, formation budget transport...).

Il se décompose en trois volets :

- Un volet « animation » de la centrale de mobilité chargé d'assurer la coordination entre les deux volets ci-dessous et de développer les articulations entre les politiques de transports (Plan de Déplacement Urbain, Plan de Déplacement Entreprise...), les politiques de l'emploi et celles de la cohésion sociale.

- Un volet « diagnostic-formation » :

De façon à évaluer le degré de mobilité des parties, un « bilan de compétence mobilité » permettra d'orienter vers l'aide la plus appropriée.

Les professionnels de l'emploi, tout comme les demandeurs d'emploi et les salariés, seront formés à ces problématiques.

- Un volet contribution au développement de « l'offre de service d'aides matérielles à la mobilité »

Il s'agit de mettre en place un prêt de véhicules à petits prix (vélos en lien avec le dispositif existant, vélos électriques, scooters, voitures...)

Une auto-école solidaire préparera aussi bien au passage du permis de conduire qu'au respect de la sécurité et de la réglementation routière pour les conducteurs de deux-roues.

Un comité de pilotage sera réuni à l'initiative de la Maison de l'Emploi de Marseille, responsable de la mise en œuvre du projet de centrale de mobilité. Il comprend :

- la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- les communes d'Allauch, Marseille, Plan de Cuques, Septèmes-les-Vallons,
- l'Etat,
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur, et
- Pôle Emploi, l'AFPA, Euroméditerranée, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers, l'Union Patronale, la Mission Locale, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Centre, la Cité des métiers.

Un comité technique opérationnel sera animé par le chargé de mission de la Maison de l'Emploi de Marseille responsable de l'animation de la centrale de mobilité. Il regroupera les techniciens des institutions citées ci-dessus ainsi que les entreprises partenaires, les opérateurs de transport, les prestataires...

Il aura pour mission de construire les cahiers des charges des actions, d'assurer la coordination des opérateurs de la centrale et le relais vers leurs institutions, et de suivre et d'évaluer le projet.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Permettre à 2000 personnes par an environ (demandeurs d'emploi et salariés confrontés à une relocalisation de leur emploi) d'accéder ou de maintenir leur emploi grâce à la résolution de leur problématique de mobilité.
- Développer une offre de service nouvelle « mobilité-emploi » en direction des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi qui contribuera à l'amélioration de l'employabilité des personnes, et à une stabilité économique accrue.
- Construire un nouveau partenariat entre opérateurs de l'emploi, opérateurs de transports, acteurs de la politique de la ville et entreprises pour une prise en compte globale des problématiques de transport des salariés.
- Initier de nouvelles modalités de transport des salariés, plus économiques, et plus respectueuses de l'environnement.

Le financement :

Les coûts sont estimés à :

- 360 000 euros la première année de mise en œuvre,
- 360 000 euros la deuxième année de mise en œuvre,
- 270 000 euros la troisième année de mise en œuvre suite à la diminution des coûts des volets 2 et 3.

La Maison de l'Emploi de Marseille mobilisera l'ensemble des participations nécessaires au fonctionnement de la centrale de mobilité.

En ce qui concerne la participation de la Communauté urbaine, celle-ci interviendra sous trois formes différentes :

- des crédits européens FEDER alloués à la Communauté urbaine au titre de l'axe 4.1 « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »,

En 2007, en répondant à l'appel à projet Axe 4.1 « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles », la Communauté urbaine a inscrit dans son thème « Recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale » le renforcement de l'accessibilité des quartiers pour favoriser la mobilité des habitants.

Le projet de centrale de mobilité est donc éligible aux crédits européens pour les années 2010, 2011 et 2012. Ces crédits seront affectés à l'occasion de rapports présentés ultérieurement au Conseil de Communauté et feront l'objet de conventions spécifiques avec la Maison de l'Emploi de Marseille pour l'utilisation des crédits FEDER.

Dans les bassins Est et Ouest de la Communauté urbaine, des initiatives identiques ont déjà pu bénéficier de ces crédits : la plate forme de mobilité de Voiture and Co à la Ciotat, et celle portée par Transport Mobilité Solidarité à Marignane.

- des crédits versés par l'ACSE à la Communauté urbaine au titre de l'appel à projets « des quartiers vers l'emploi ; une nouvelle mobilité »,

En mars 2009, la Communauté urbaine répondait à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEDDAT) en association avec la Délégation Interministérielle à la Ville et intitulé « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ».

L'objectif était d'inciter les autorités organisatrices de transport à proposer des solutions répondant aux besoins de desserte des bassins d'emploi depuis les quartiers prioritaires par une meilleure adéquation de l'offre des transports en commun et par la création ou le développement de l'offre des services à la mobilité.

En décrivant les propositions du projet de centrale de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacements des publics en recherche d'emploi ou salariés qui ne pouvaient être prise en compte par l'offre de transport classique, la Communauté urbaine a été retenue par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances ACSE pour l'attribution d'une subvention d'un montant global de 304 000 euros se décomposant comme suit :

- 120 000 euros la première année,
- 103 000 euros la deuxième année,
- 81 000 euros la troisième année.

Le financement de l'ACSE pour la première année a été reçu en mars 2010.

Il est proposé au Conseil de Communauté de ce jour d'approuver la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi qui détaille les engagements réciproques des parties et fixe les modalités de versement de la contribution de l'ACSE au projet.

- des crédits communautaires attribués sous réserve de l'annualité budgétaire sur la sous-politique E120 « Développement urbain local » et instruits dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

La participation se fera dans le cadre de la sous-politique E110 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Ainsi en 2010, Marseille Provence Métropole a affecté une subvention de 20 000 euros à la Maison de l'Emploi de Marseille par délibération du 25 mars 2010. Pour les années 2011 et 2012, il sera proposé au Conseil de Communauté d'agir de même, à l'occasion de l'instruction du rapport consacré à la politique de la ville à Marseille.

Il est donc proposé à la Communauté urbaine d'approuver ce projet de centrale de mobilité, de prendre acte de la subvention globale de 304 000 euros qui a été accordée par l'ACSE en tant qu'autorité organisatrice de transports, pour la Maison de l'Emploi de Marseille chargée d'animer et de mener à bien le projet pour une durée de trois ans, de verser 120 000 euros pour la première année de fonctionnement (au titre de cette subvention de l'ACSE) et d'approuver les termes de la convention ci-annexée formalisant les objectifs, le fonctionnement et les modalités financières de cette centrale.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté urbaine adopté le 13 février 2006 ;
- La circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville du 9 janvier 2009 concernant la mise en œuvre de l'appel à projets « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » ;
- La réponse à la question écrite n°11544 du 1^{er} avril 2004 de Monsieur BOURDIN au Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés locales sur le reversement des subventions accordées quand c'est prévu par convention ;
- La délibération n° RNOV 011-1878/10/CC du 25 mars 2010 approuvant la programmation associative 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de créer une centrale de mobilité pour les demandeurs d'emploi et les salariés des quartiers relevant de la politique de la ville qui ne peuvent pas être pris en compte par l'offre de transport classique,
- L'intérêt de s'appuyer sur la Maison de l'Emploi de Marseille, dont la Communauté urbaine est membre constitutif, pour animer et participer à la réalisation de cette centrale,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le projet de centrale de mobilité tel que décrit ci-dessus, lauréat de l'appel à projet national : « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ».

Article 2 :

Est pris acte de la subvention accordée par l'ACSE à la Communauté urbaine d'un montant de 304 000 euros (120 000 euros en 2010, 103 000 euros en 2011 et 81 000 euros en 2012) pour la création d'une centrale de mobilité avec la Maison de l'Emploi de Marseille sur le bassin centre (Allauch, Marseille, Plan de Cuques, Septèmes-les-Vallons). Cette subvention est positionnée sur le compte 7478.

Article 3 :

Est attribuée une subvention de 120 000 euros pour l'année 2010 à la Maison de l'Emploi de Marseille représentant la participation de l'ACSE à ce projet. Les crédits correspondants, à la Communauté urbaine sont inscrits au budget 2010 de la Communauté urbaine, Sous-Politique E110 – Nature 6574 – Fonction 824.

Article 4 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Maison de l'Emploi de Marseille pour la mise en œuvre de la centrale de mobilité.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Vice-Président Déléguée
A l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI